

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

Loi sur la faillite et l'insolvabilité

NO DE COUR : 200-11-029150-243
NUNÉRO DE DOSSIER : 43-147339 / 43-147340

**DANS L'AFFAIRE DES MISES SOUS SÉQUESTRE
DE :**

9427-4099 Québec inc. et 9466-7185 Québec inc.,
corporations légalement constituées, faisant affaires au
2500, rue Beaurevoir, Entrée B, 4e étage, DE LA VILLE
DE Québec, dans la province de Québec.

LETRE D'INSTRUCTIONS AUX CRÉANCIERS

Le 6 mars 2024, la Cour supérieure du Québec a rendu une Ordonnance nommant Lemieux Nolet inc. (le « Séquestre ») pour agir à titre de Séquestre à l'égard de l'ensemble des biens et propriétés, éléments d'actif, droits et obligations de 9427-4099 Québec inc. et 9466-7185 Québec inc., les « Sociétés débitrices ».

Le 4 juin 2024, la Cour supérieure a rendu une Ordonnance relative au traitement des réclamations qui établit un processus de réclamation (le « Processus de réclamation ») dans le but d'identifier, établir, statuer ou autrement résoudre les Réclamations de toute personne contre les Sociétés débitrices.

Les termes en majuscule dans la présente lettre ont le sens qui leur est attribué dans l'Ordonnance relative au traitement des réclamations, laquelle se retrouve sur le site internet du Séquestre, avec toute la documentation afférente au processus de restructuration, à l'adresse suivante : <https://lemieuxnoletsyndic.com/documents-publics/>.

Les présentes instructions ont pour objectif de vous fournir les informations requises pour produire auprès du Séquestre un Formulaire de preuve de réclamation à l'égard de toute Réclamation que vous pourriez faire valoir à l'encontre de l'une des Sociétés débitrices.

Nous vous invitons à consulter les documents suivants, copies desquels sont jointes à la présente :

1. Avis de Réclamation;
2. Formulaire de Preuve de réclamation;

Si vous avez une quelconque Réclamation à faire valoir contre l'une des Sociétés débitrices, vous devez remplir, signer et transmettre au Séquestre un Formulaire de preuve de réclamation de façon à ce qu'il soit reçu par le Séquestre avant la Date limite de dépôt des réclamations, soit le 9 juillet 2024, 17 h.

Il est impératif que tout Formulaire de preuve de réclamation à l'égard d'une Réclamation soit reçu par le Séquestre le ou avant le 9 juillet 2024, 17 h, à défaut de quoi le détenteur de cette Réclamation sera forclos, à tout jamais, de faire valoir sa Réclamation à l'encontre de la Débitrice visée.

Tout créancier qui désire faire valoir une Réclamation dans le cadre du processus de mise sous séquestre, y compris tout Créancier qui est déjà une partie à des procédures judiciaires à l'encontre de l'une des Sociétés débitrice, est requis de produire un Formulaire de Preuve de réclamation auprès du Séquestre.

Lorsque vous soumettez un Formulaire de Preuve de réclamation, **vous devez y joindre tous les documents justifiant la Réclamation** et donner une description des faits qui ont donné naissance à celle-ci.

Le Formulaire de preuve de réclamation dûment rempli et signé peut être transmis au Séquestre par courriel à reclamation@ln.ca, par courrier ordinaire, par messenger ou par courrier recommandé à l'adresse ci-dessous.

Si vous désirez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Martin Poirier, CPA, CA, CIRP, SAI par courriel au martin.poirier@ln.ca.

Des Formulaires de preuve de réclamation vierges peuvent être téléchargés à partir du site internet du Séquestre ou vous seront envoyés si vous communiquez avec le Séquestre, en fournissant votre nom, adresse, adresse courriel et numéro de télécopieur.

Daté à Lévis, ce 7 juin 2024 2024.

Lemieux Nolet inc.
Séquestre
1610, boulevard Alphonse-Desjardins, bureau 400
Lévis (Québec) G6V 0H1
Téléphone : 418 833-1054
Télécopieur : 418 833-3191